



## Assemblée générale

PROVISOIRE

A/47/PV.14  
8 octobre 1992

FRANCAIS

---

Quarante-septième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 14e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le lundi 28 septembre 1992, à 10 heures

Président : M. GANEV (Bulgarie)

puis : Le cheikh Salem Sabah Al-Saleh Al-Sabah (Koweït)  
(Vice-Président)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Brahimi (Algérie)  
M. Essy (Côte d'Ivoire)  
M. Al-Shara (République arabe syrienne)

/...

---

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

92-61250 0966L (F)

Allocution de l'honorable M. Edward Fenech-Adami, Premier Ministre de la République de Malte

Déclaration de :

M. Acharya (Népal)

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. BRAHIMI (Algérie) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, votre élection à la présidence de l'Assemblée générale représente assurément un hommage à votre personne ainsi qu'à votre pays, la Bulgarie amie, qui a su relever les défis des temps présents en alliant détermination et sagesse. Les qualités d'homme d'Etat dont vous avez fait preuve et les talents de négociateur que vous avez déployés constituent de solides atouts dont bénéficieront nos travaux. Je tiens à vous féliciter chaleureusement de votre élection à cette charge et à vous assurer de tout notre appui et de notre entière coopération.

Votre prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur du Royaume frère d'Arabie saoudite, M. Samir Shihabi, a conduit la quarante-sixième session de notre assemblée avec une compétence, une distinction et une efficacité que je souligne ici avec fierté.

Un autre motif de fierté légitime pour nous réside dans l'oeuvre accomplie par le Secrétaire général de notre organisation, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali.

M. Brahimi (Algérie)

Quelques mois à peine se sont écoulés depuis qu'il a entamé son mandat, et déjà le bilan est impressionnant. Incontestablement, M. Boutros-Ghali a apporté à l'ONU l'esprit d'initiative, la détermination et le leadership lucide dont elle a tant besoin face aux défis posés par l'accélération de l'histoire en cette fin de siècle. L'"Agenda pour la paix", son premier rapport annuel, ainsi que ses principaux discours et notamment ses interventions au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro et au Sommet des pays non alignés à Jakarta, témoignent d'une vision et d'un courage qui lui valent notre plein appui et toute notre considération.

Je ne saurais manquer aussi de réitérer nos félicitations à tous les nouveaux Etats Membres de l'ONU et leur souhaiter la bienvenue dans cette instance.

Porteuse de tant d'espoirs et de promesses, la fin de la guerre froide et de la division bipolaire du monde n'a pas encore réalisé son potentiel de promotion de la paix et de la coopération internationale.

Aujourd'hui encore, le spectre de la guerre, les affres de la faim et des privations, les atteintes à la dignité de l'homme, le déni du droit à l'autodétermination constituent la douloureuse réalité quotidienne vécue par de nombreux peuples.

De fait, le nouvel ordre mondial demeure une notion sans substance pour la grande majorité de l'humanité, dont la situation économique et sociale ne cesse de se détériorer et qui trouve en même temps des raisons de redouter que ce nouvel ordre se déploie en dehors des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et sans faire droit à l'exigence de démocratisation des relations internationales.

C'est le lieu et le moment d'engager une concertation véritable sur la configuration des relations internationales de demain. C'est une mission essentielle de l'ONU, et son prestige actuel nous porte à croire que le moment est propice pour initier une telle entreprise.

Jamais l'ONU n'aura cristallisé autour d'elle autant d'espoirs, entrepris autant d'initiatives, mis sur le métier autant de projets. Louée, comme c'est souvent le cas, ou critiquée, comme cela arrive parfois, il est certain que cette présence plus affirmée de l'ONU est l'un des développements les plus positifs résultant des changements majeurs intervenus sur la scène internationale ces dernières années.

M. Brahimi (Algérie)

Le sommet du Conseil de sécurité tenu en janvier dernier, les propositions soumises par le Secrétaire général, les débats du Conseil économique et social, en juillet dernier, sur le rôle du système des Nations Unies dans le renforcement de la coopération internationale pour le développement, les résultats du dixième Sommet du Mouvement des pays non alignés, tenu au début de ce mois à Jakarta, constituent autant de jalons récents de la réflexion et de l'action pour renforcer les Nations Unies.

De fait, la présente session de l'Assemblée générale doit marquer un nouveau départ pour l'Organisation en l'engageant de manière résolue sur la voie d'une plus grande démocratisation et d'une capacité plus grande de promotion de la paix, de la coopération et du développement.

C'est le sens du message de Jakarta, présenté ici même par le Président en exercice du Mouvement des pays non alignés, S. E. le Président Soeharto, de l'Indonésie.

Le Mouvement des pays non alignés a plus que jamais un rôle positif à jouer pour l'instauration, par le dialogue et la concertation, d'un ordre mondial, juste, équilibré, garantissant la paix et la sécurité internationales, le droit au développement et la promotion de relations économiques internationales plus équitables. Les Nations Unies constituent une aire de déploiement naturelle et privilégiée de l'action des Non-Alignés, qui entendent, dès lors, prendre pleinement part au processus en cours de restructuration et de renforcement des Nations Unies.

A cet égard, les initiatives de restructuration devraient tendre tout d'abord vers l'établissement d'un juste équilibre de prérogatives entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Cette démarche devrait également incorporer la nécessité de permettre l'accès au Conseil de tous les grands ensembles civilisationnels, politiques et géographiques.

L'Algérie, qui a connu depuis son indépendance des transformations majeures dans tous les domaines et a accompli des pas significatifs sur la voie du progrès et du développement, fait face aujourd'hui à une crise dont nous ne sous-estimons ni ne dissimulons la gravité et qui menace les acquis que notre peuple a réalisés grâce aux efforts et aux sacrifices consentis au long de trois décennies.

M. Brahimi (Algérie)

Tout en analysant, sans complaisance, les causes de cette crise et sans chercher à nier, en aucune façon, nos propres erreurs et les responsabilités de l'Etat dans cette situation, nous affirmons, en toute confiance et détermination, que notre peuple dispose des moyens, des capacités et de la volonté à même de lui permettre de surmonter cette crise et de s'engager à nouveau dans une entreprise de développement global et d'édification d'une société fondée sur la justice sociale et une démocratie véritable.

Tel est, en substance, le sens du message que véhicule le programme du Gouvernement qui a été approuvé tout récemment par le Haut Comité d'Etat.

Cette attitude responsable dont nous faisons montre face à ces défis nous autorise dès lors à rappeler aussi les contraintes externes qui ont aggravé les difficultés auxquelles nous sommes confrontés. C'est dire que nous attendons de nos partenaires une disponibilité à la coopération pour atténuer les retombées négatives d'un environnement externe défavorable, ou à tout le moins, de ne pas contrarier les efforts de notre peuple.

L'Algérie poursuit une politique non alignée visant à promouvoir la stabilité, la paix, la justice et la coopération dans la région à laquelle elle appartient et dans le monde.

En Méditerranée occidentale, elle oeuvre à l'ouverture d'une nouvelle ère de solidarité tendant à répondre aux aspirations des peuples des deux rives de cette grande mer intérieure commune. Des mécanismes de concertation et de consultations régulières ont été instaurés afin de promouvoir un cadre global et permanent de paix, de sécurité, de bon voisinage, de solidarité et de coopération mutuellement avantageuse.

Le processus unitaire maghrébin, qui mobilise les énergies des pays membres de l'UMA et constitue une aspiration fondamentale de leurs peuples, ne peut que contribuer à servir la paix, les relations de bon voisinage et la coopération tant entre ses différents membres qu'au niveau du bassin méditerranéen, du monde arabe et de l'Afrique.

M. Brahimi (Algérie)

Dans ce contexte, deux questions continuent de retenir l'attention de mon pays, dont la solution requiert la participation de la communauté internationale.

D'une part, nous appelons de nos vœux une solution pacifique et conforme à la légalité internationale, à la tension entre la Libye et les grandes puissances occidentales, source de préjudice pour la poursuite de l'édification du Grand Maghreb arabe et, au-delà, pour la stabilité de toute la région. La communauté internationale devrait prendre acte de l'évolution encourageante de l'attitude libyenne et des gestes de bonne volonté qui l'ont accompagnée.

D'autre part, les retards constatés dans l'application du plan de règlement des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum d'autodétermination du peuple du Sahara occidental constituent, pour nous comme pour l'ensemble de la communauté internationale, une source de préoccupation certaine. L'Algérie forme le vœu que les deux parties au conflit - le Maghreb et le POLISARIO - s'abstiennent de toute action susceptible d'entraver ou de retarder la mise en oeuvre de ce plan de paix élaboré conjointement par l'ONU et l'OUA avec le plein accord des deux parties elles-mêmes. L'Algérie espère également que la communauté internationale, par la voie de l'ONU et du Secrétaire général, redoublera d'efforts en vue de la mise en oeuvre du plan et du règlement de cette question.

Le domaine du désarmement connaît depuis quelque temps des développements positifs, mais bien des efforts supplémentaires sont encore attendus, notamment de la part des Etats nucléaires, qui, il faut le souligner avec insistance, ne sont pas seulement les grandes puissances.

Parallèlement à cela, l'on note avec satisfaction la conclusion des négociations concernant la Convention sur les armes chimiques, à la Conférence du désarmement. Mais ce résultat louable resterait limité s'il n'était pas accompagné de mesures concrètes dans le domaine du désarmement nucléaire, notamment dans une région aussi sensible que le Moyen-Orient, où persiste une menace nucléaire réelle. Pour peu que des efforts sérieux soient entrepris dans ce sens, cette convention, dont la conclusion est en elle-même un aboutissement dont nous nous félicitons, pourra ainsi répondre à toutes les préoccupations et à toutes les attentes. Seulement ainsi, la garantie de son

M. Brahimi (Algérie)

application sur une base non discriminatoire lui assurera-t-elle l'adhésion universelle indispensable à cette entreprise de désarmement authentique. Telles étaient les observations et les préoccupations légitimes que les pays arabes ont exprimées à travers une résolution, adoptée il y a quelques jours, et dont ils attendent que la communauté internationale les prenne en considération.

En dépit des progrès notables enregistrés dans le domaine du désarmement, il reste que toute approche de la sécurité qui circonscrirait la paix à un espace réduit ou garantirait la sécurité de quelques-uns sans tenir compte des intérêts de tous nous éloignerait des objectifs et idéaux de la Charte des Nations Unies.

C'est pourquoi le Mouvement des pays non alignés vient de réaffirmer avec force la profonde conviction de ses membres que la paix, comme la sécurité, ne sauraient être qu'universelles et que, pour être durables, elles devraient être envisagées sous toutes leurs dimensions et non pas sous leur seul aspect militaire. Dans un monde de plus en plus interdépendant, la paix et la sécurité ne peuvent être dissociées de leurs corollaires que sont le développement économique et la promotion des droits de l'homme.

Pendant que des progrès sont enregistrés dans le règlement de certains conflits régionaux, de nouveaux conflits sont apparus dans le sillage de la guerre froide, alors que pour certains conflits plus anciens, une solution durable et juste tarde à se dessiner.

Le Cambodge s'est engagé dans un processus de règlement pacifique, grâce à la volonté du peuple cambodgien de construire un avenir de paix et de concorde, ainsi qu'à la détermination de la communauté internationale, et aux efforts des Nations Unies aujourd'hui présentes au titre d'une mission de paix à laquelle l'Algérie s'honore de participer.

Les pourparlers intercommunautaires sur Chypre, sous l'égide du Secrétaire général des Nations Unies, ont atteint une phase cruciale et nous formulons le voeu que les divergences qui demeurent seront aplanies lors du prochain round de discussions, dans le respect de la souveraineté, de l'unité, de l'intégrité territoriale et du caractère non aligné de l'Ile.

Les dernières nouvelles qui nous sont parvenues d'Afrique du Sud sont de nature à ranimer l'espoir d'une reprise du processus amorcé avec la libération



M. Brahimi (Algérie)

du Président Nelson Mandela, processus mis en danger ces derniers mois par le retour de la violence, et par l'attitude complaisante du gouvernement.

Tout en nous félicitant de ces développements positifs et des perspectives encourageantes qu'ils ouvrent à la réalisation de l'objectif recherché, force est de souligner que l'expérience des derniers mois appelle au suivi attentif et vigilant de l'évolution de la situation et requiert la disponibilité à apporter tout l'appui nécessaire à nos frères en Afrique du Sud.

Le drame effroyable que vit le peuple somalien symbolise de manière saisissante la détérioration de la situation dans plusieurs régions en Afrique et la marginalisation accrue du rôle de l'Afrique.

Il est impératif de tirer des leçons de cette tragédie qui souligne l'exigence d'une aide humanitaire d'urgence au profit du peuple somalien et l'intensification des efforts des Nations Unies pour promouvoir un règlement politique de cette crise.

La question palestinienne demeure au coeur du conflit du Moyen-Orient. L'Algérie, qui est fermement attachée à la liberté de décision des Palestiniens, a accepté l'option choisie par la direction palestinienne, qui a permis l'ouverture de la voie de la négociation comme moyen de résoudre le conflit du Moyen-Orient. Mon pays reste convaincu que le succès des négociations engagées dans le cadre du processus initié à Madrid est tributaire de la capacité d'Israël à se conformer à la légalité internationale, notamment au regard des aspects suivants : premièrement, le respect des résolutions des Nations Unies et leur application; deuxièmement, la cessation de la politique de peuplement des territoires arabes occupés et le démantèlement des colonies israéliennes existantes; et, troisièmement, la garantie de la continuité des différentes étapes du processus de paix jusqu'à l'avènement d'une solution globale qui assurerait au peuple palestinien l'exercice de la plénitude de ses droits nationaux, y compris son droit à l'autodétermination et à la création de son Etat sur son territoire, avec Jérusalem pour capitale.

Mon pays est convaincu que la participation de l'ONU à toutes les phases du processus de paix au Moyen-Orient est de nature à contribuer à la réalisation des objectifs visant l'avènement d'une paix juste, globale et définitive dans la région.

M. Brahimi (Algérie)

Nous réaffirmons que le problème palestinien et le conflit du Moyen-Orient constituent un tout indivisible. En conséquence, la solution ne saurait être parcellaire ni se limiter à certaines parties prenantes du conflit, et la paix ne pourra être instaurée dans la région que si elle englobe toutes les parties, y compris la partie palestinienne.

M. Brahimi (Algérie)

L'Algérie tient ici à réaffirmer son attachement à l'indépendance, à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Elle condamne la persistance de l'occupation israélienne du Sud-Liban ainsi que les pratiques militaires et arbitraires d'Israël à l'encontre des populations libanaises. Elle exige le retrait total et inconditionnel de l'armée israélienne du Sud-Liban conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Nous réaffirmons également la nécessité de préserver l'Iraq dans son unité et son intégrité territoriale. Toute atteinte dans ce domaine sera de nature à créer de sérieux problèmes pour l'ensemble des pays de la région. Nous espérons que le respect de la légalité internationale conduira à la réconciliation des peuples de la région, particulièrement meurtris par la guerre dévastatrice consécutive à l'occupation du Koweït par l'Iraq.

Dans cette région même, un autre développement dont la gravité ne saurait être sous-estimée réside dans l'initiative qui a consisté pour l'Iran à s'emparer de l'île d'Abou Moussa hors de toute légalité, en reniant les engagements et les accords conclus avec les Etats des Emirats arabes unis. Nous appuyons la demande du Gouvernement des Emirats arabes unis tendant, d'une part, à l'annulation des mesures unilatérales prises par l'Iran et, d'autre part, à la solution de ce problème par la négociation dans le respect de la légalité et du droit international.

Devant le drame terrible que vivent les peuples de l'ex-Yougoslavie, l'impératif majeur autour duquel doivent se mobiliser tous les efforts est d'assurer le retour immédiat de la paix sur l'ensemble du territoire de l'ex-Yougoslavie, dans le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de toutes les républiques issues de l'ex-Yougoslavie. A cet égard, la situation qui perdure dans la République de Bosnie-Herzégovine est source d'une grave préoccupation entretenue par la succession de crimes chaque jour plus horribles. La communauté internationale et singulièrement les Nations Unies se doivent de prendre toutes les mesures qui s'imposent afin de mettre un terme au drame de l'ensemble du peuple bosniaque et de conjurer les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité dans la région.

M. Brahimi (Algérie)

L'un des aspects les plus préoccupants de la situation mondiale est l'aggravation constante de la situation économique des pays en développement et les tendances défavorables de l'économie mondiale. Le ralentissement marqué de la croissance du commerce mondial, qui est passé de 8 % en 1988 à à peine 3 % en 1991, l'accentuation de la détérioration des cours des matières premières à un rythme de 15 % en moyenne en termes réels en 1990, la persistance du problème de l'endettement extérieur des pays en développement, phénomène qu'accentue le ralentissement de la croissance dans les pays développés, et la dimension des besoins financiers de l'ex-URSS et des pays d'Europe centrale et orientale donnent la mesure de l'ampleur des défis à relever.

Devant les nouvelles opportunités et les nouveaux défis de cette période de profonde mutation, la redynamisation de la coopération internationale pour le développement et le renforcement du rôle du système des Nations Unies dans une telle entreprise doivent constituer la tâche prioritaire de l'heure.

Ceci suppose, en tout premier lieu, la manifestation d'une réelle volonté politique. La déclaration de la réunion au sommet du Conseil de sécurité, en janvier dernier, a reconnu l'interrelation étroite qui existe entre la paix et le développement. Cette reconnaissance devrait se traduire par une convergence accrue sur la nécessité de faire en sorte que la dimension économique et sociale ne soit pas reléguée plus longtemps au second plan et qu'elle devienne une préoccupation essentielle et permanente de l'Organisation des Nations Unies.

De fait, au moment où s'engage une réflexion intense sur le concept et les instruments de la diplomatie préventive, le succès de la relance de la croissance et du développement des pays du Sud conditionne la crédibilité et l'efficacité de toute entreprise de consolidation du rôle des Nations Unies au service de la paix et de la sécurité internationales.

Les résultats de la huitième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Cartagena en février 1992, ceux de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, réunie à Rio de Janeiro en juin dernier, de même que l'adoption par l'Assemblée générale du nouvel accord des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les

M. Brahimi (Algérie)

années 90, constituent de nouveaux jalons dans la prise de conscience de l'interdépendance des nations et de la nécessité d'un renouveau de la coopération internationale.

Une plus grande participation des pays en développement au commerce mondial, une stratégie de la dette à même de répondre aux problèmes de toutes les catégories de pays endettés, le rétablissement de flux financiers réels et de courants d'investissement significatifs des pays développés vers les pays en développement, ainsi que la consolidation de la coopération Sud-Sud demeurent des objectifs fondamentaux dans ce contexte particulièrement difficile que connaissent les pays du tiers monde. D'une manière générale, la réunion de conditions externes favorables au succès des grandes réformes structurelles engagées par les pays en développement, à un coût social et politique considérable, pour réactiver la croissance et le développement, constitue une exigence fondamentale autour de laquelle le système des Nations Unies devrait mobiliser la communauté internationale.

L'application du "Plan d'action 21" et des engagements qu'il implique, notamment au plan de l'appui financier et des transferts de technologie, représente un test majeur tant de la volonté politique des pays développés que de la capacité de notre organisation, à travers la Commission du développement durable, d'assurer la mise en oeuvre, le suivi et la coordination d'un programme qui ambitionne d'opérer une véritable mutation au niveau des conceptions du développement et de la coopération internationale.

Les nouvelles perspectives qui s'ouvrent devant les Nations Unies confèrent aux travaux de la présente session une densité particulière et une portée considérable. La communauté internationale se doit de saisir l'opportunité qui s'offre à elle de favoriser, dans ce forum universel, une approche intégrée de promotion de la paix, de la sécurité, de la stabilité du développement économique et social et de la coopération internationale. Elle contribuerait par là même à la réalisation optimale du potentiel que recèle notre organisation.

M. ESSY (Côte d'Ivoire) : Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de peine que nous avons appris la catastrophe aérienne survenue hier à Lagos et qui a causé la mort de 163 cadres de l'armée nigérienne. Je voudrais en cette triste occasion présenter au Gouvernement et au peuple du Nigéria nos sincères condoléances.

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, au nom de la délégation de la Côte d'Ivoire, pour votre brillante élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. La confiance placée en vous par l'Assemblée est à la fois une marque de considération pour votre personne et une reconnaissance de vos qualités professionnelles et du rôle important joué par votre pays dans la réalisation des nobles objectifs de notre organisation.

Je saisis également cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, S. E. M. Samir Shihabi, qui a assuré avec talent et dignité ses fonctions de Président de la quarante-sixième session de l'Assemblée.

Je ne saurais enfin oublier le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, à qui j'adresse nos sincères félicitations pour le dynamisme et la compétence dont il fait preuve dans la gestion de notre organisation.

Son rapport, qui donne une vision exhaustive sur les activités de notre organisation, nous permet d'aborder les débats avec des éléments précis et actualisés.

Nous adressons nos chaleureuses félicitations à tous les Etats qui viennent de rejoindre l'Organisation, accentuant ainsi son caractère universel.

Les événements de ces dernières années ont sérieusement bouleversé les relations internationales. La division du monde en deux blocs antagonistes a disparu. La dynamique de négociation et de coopération naissante est le prélude d'un nouvel ordre mondial aux contours encore mal définis. Des certitudes et des situations qui paraissaient immuables s'écroulent lentement mais sûrement. Nous assistons aujourd'hui à des transformations politiques, économiques, sociales, culturelles. Nous espérons que cette évolution qui semble préfigurer de nouveaux rapports internationaux saura faire face aux défis et enjeux du moment.

M. Essy (Côte d'Ivoire)

Les peuples démunis avaient accueilli avec beaucoup d'espoir la fin de la guerre froide et envisageaient désormais, avec l'arrêt de la course aux armements, l'avenir avec la certitude qu'on s'orientait vers un monde de paix, de justice et de solidarité.

Mais, malheureusement, là où devait se renforcer la solidarité, se sont intensifiés les égoïsmes et la défense des intérêts immédiats au détriment d'une coopération mutuellement bénéfique pour les différents partenaires dans les relations internationales.

Aujourd'hui, les pays développés et les grandes institutions économiques, monétaires et financières ont cru devoir lier leur aide à l'instauration de ce qu'ils pensent être la démocratie dans les pays bénéficiaires.

Pour ces derniers, il s'agit de lier l'octroi de ressources financières extérieures non plus seulement à un programme de réforme économique fondé sur les règles du marché, mais au respect du pluralisme politique.

Malheureusement, à l'échelle mondiale, il n'existe plus à présent d'alternative stratégique ou économique capable de contrarier ce nouveau dispositif.

Si démocratie signifie plus de justice et plus de participation pour la population dans la gestion des affaires du pays, le Gouvernement ivoirien peut être fier de son action dans ce domaine.

En effet, sa constitution prévoyait déjà dans sa première version, dès l'indépendance, le multipartisme dans ses articles 6 et 7.

En Côte d'Ivoire, le concept de la démocratie a toujours été partie intégrante du processus politique. La démocratie, les droits de l'homme, n'ont pas de frontière. Ce sont des valeurs universelles, qui doivent néanmoins avoir des racines nationales. Elles ne sauraient être importées, vendues ou achetées. Elles ne peuvent être imposées de l'extérieur.

Au plan international, ce processus démocratique devrait logiquement entraîner une plus grande participation des Etats, grands, moyens et petits, à l'examen et à la solution des problèmes internationaux d'intérêt commun.

Dans une telle perspective, il ne suffit pas que la composition des Nations Unies s'universalise dans le seul cadre de l'Assemblée générale. Cette tendance devrait se refléter également dans les autres organes principaux, pour une amélioration du caractère démocratique des Nations Unies.

M. Essy (Côte d'Ivoire)

Malgré les progrès qui se dessinent çà et là, un bref examen de la carte du monde laisse apparaître que le paysage international comporte encore de vastes zones d'ombre faites de conflits potentiels et de conflits réels. La cohésion des Etats est ébranlée aussi bien par de violentes luttes religieuses, sociales, culturelles ou linguistiques que par des problèmes économiques d'une rare gravité.

Les pays du Sud en général et les pays africains en particulier, avec leurs lots de réfugiés, sont toujours en proie à des conflits qui compromettent considérablement la paix et la sécurité indispensables à leur développement.

En Afrique du Sud, bien qu'on puisse se réjouir des progrès significatifs réalisés dans le processus de démantèlement de l'apartheid, il est fort triste et regrettable d'observer l'escalade de la violence.

A cet égard, nous devons lancer un appel pressant à tous nos frères sud-africains pour qu'ils mettent fin à la violence, aux massacres et aux exactions de toutes sortes qui continuent d'endeuiller le pays et de compliquer encore davantage la tâche déjà difficile et complexe de ceux qui s'efforcent de construire une Afrique du Sud démocratique et non raciale par le dialogue et la négociation. Nous nous félicitons de la rencontre entre M. Nelson Mandela et M. Frederick De Klerk et nous espérons que les négociations en cours vont déboucher sur la reprise des négociations au sein de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA).

Ailleurs en Afrique, des conflits internes aux conséquences dramatiques secouent encore la Somalie, le Rwanda et le Libéria, pour ne citer que ceux-là.

A nos frontières, au Libéria, il convient de rappeler que le Comité des Cinq, présidé par le Président Houphouët-Boigny, et créé par la quatorzième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) tenue à Abuja le 6 juillet 1991, s'était réuni quatre fois à Yamoussoukro et une fois à Genève en avril 1992.

L'accord issu de ces nombreuses réunions et communément appelé l'Accord de Yamoussoukro IV avait été entériné par les sommets de la CEDEAO, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et du Mouvement des pays non alignés, comme offrant le meilleur cadre pour trouver une solution juste et durable à la crise libérienne.



M. Essy (Côte d'Ivoire)

Cependant, la mise en application de cet accord rencontre des difficultés dans son volet militaire au niveau du cantonnement et du désarmement des belligérants, toutes mesures indispensables à la tenue d'élections libres, justes et démocratiques.

L'apparition d'une nouvelle faction, le Mouvement uni de libération pour la démocratie au Libéria, l'ULIMO, sur la scène du conflit libérien, a créé une situation nouvelle d'insécurité, accentuant la méfiance qui existait déjà entre les parties en conflit.

Nous espérons que les nouvelles consultations en cours, initiées par le Président en exercice de la CEDEAO et le Président du Comité des Cinq, permettront de repenser les problèmes du Libéria dans leur globalité, afin de mieux cerner les facteurs qui permettront à toutes les factions armées d'appliquer loyalement les dispositions de l'Accord de Yamoussoukro IV.

Nous adressons en conséquence un appel pressant à tous les Libériens pour qu'ils se surpassent et entament un dialogue constructif, qui seul peut aider plus efficacement la communauté internationale à leur permettre de trouver une solution durable à leurs problèmes et à l'avenir de leur pays.\*

---

\* Le cheikh Salem Sabah Al-Saleh Al-Sabah (Koweït), Vice-Président, assume la présidence.

M. Essy (Côte d'Ivoire)

Pour sa part, le Président Houphouët-Boigny, qui oeuvre inlassablement pour la paix en Afrique et dans le monde, apportera tout son appui au processus engagé pour résoudre la crise libérienne afin que le peuple frère du Libéria auquel tant de liens nous unissent puisse enfin connaître la paix.

En Angola, après 14 ans de lutte de libération contre la puissance colonisatrice, suivis de 16 ans de lutte fratricide, la Côte d'Ivoire s'était félicitée de la signature des Accords de paix intervenue à Estoril en mai 1991.

Elle souhaite et espère vivement que les élections multipartites, prévues les 29 et 30 courant, se dérouleront dans les meilleures conditions possibles afin de permettre au peuple frère d'Angola de choisir librement ses responsables et de se consacrer pleinement à l'immense tâche de reconstruction et de développement qui l'attend.

Au Moyen-Orient, le conflit israélo-arabe demeure une préoccupation majeure et constante en dépit des nouvelles initiatives de paix amorcées à la réunion historique de Madrid. L'espoir renaît cependant dans le cadre des récentes négociations au cours desquelles nous avons noté avec satisfaction l'attitude encourageante des parties en conflit qui semblent décidées à faire avancer le processus de paix.

La situation dans le golfe Persique demeure toujours préoccupante et les risques de reprise d'un conflit ne sont pas à exclure. Aussi continuerons-nous d'apporter notre soutien sans faille, comme nous l'avons fait l'année dernière pendant notre mandat au Conseil de sécurité, à la pleine application de toutes les résolutions liées au conflit du Golfe, et notamment la résolution 687 (1991) du 3 avril 1991 du Conseil de sécurité qui fixe les conditions du cessez-le-feu permanent dans le Golfe pour régir les relations de l'après-guerre entre l'Iraq et le Koweït.

Par ailleurs, la recherche d'une meilleure cohésion dans certains Etats s'accompagne de phénomènes troublants de désintégration parfois violente d'autres Etats, en Europe comme dans diverses régions du monde en développement. Cela n'est qu'un exemple. La situation dans les Balkans et le drame des populations de la Bosnie-Herzégovine en sont la parfaite illustration.

Face à ces différentes situations, il faudrait rechercher une nouvelle approche des règlements des conflits. C'est donc à juste titre que maintenant l'on met de nouveau l'accent sur la nécessité d'une diplomatie préventive qui

M. Essy (Côte d'Ivoire)

aurait pour effet d'identifier les zones de conflits potentiels et de désamorcer les crises avant qu'elles ne dégénèrent en affrontements armés.

C'est pourquoi mon pays, la Côte d'Ivoire, approuve le rapport du Secrétaire général "sur le moyen de renforcer la capacité de l'Organisation dans les domaines de la diplomatie préventive, du maintien et du rétablissement de la paix" (A/47/277, par. 1). Ce rapport vise le même objectif que celui du Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) tendant à la création d'un mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, dont le principe a été adopté lors de la vingt-huitième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, réunie à Dakar en juillet dernier.

Les appréhensions et inquiétudes que nous avons réitérées l'année dernière à cette même tribune, et qui avaient trait à l'apparition de signes de ralentissement dans l'activité économique mondiale, se sont malheureusement vérifiées aujourd'hui, dans la mesure où l'on enregistre un déclin réel du taux de croissance de la production globale de l'économie mondiale en 1991, accompagné d'une base concomitante du volume du commerce mondial.

A ce sujet, il convient de souligner l'importante baisse du niveau de croissance des importations effectuées par les pays industrialisés, principal marché d'exportation des matières premières produites par les pays en développement.

L'impact de cette situation pour les pays africains a été des plus catastrophiques, puisque la récession dans les pays industrialisés a non seulement contribué à maintenir les cours des produits primaires à leur niveau le plus bas, mais a eu également pour conséquence la réduction des quantités exportées, entraînant ainsi une baisse très importante des recettes d'exportation des pays africains.

Cependant, en dépit de l'environnement économique défavorable, les pays africains, dont mon pays, la Côte d'Ivoire, en particulier, ont continué avec courage la poursuite des efforts entrepris dans le cadre du processus d'ajustement structurel et de réforme économique drastique, avec tout ce que cela comporte comme risques et menaces de troubles sociaux.

En ce qui concerne mon pays, ces mesures ont néanmoins permis l'établissement de grands équilibres macro-économiques, avec la perspective de pouvoir atteindre un taux de croissance de 5 % à l'horizon 1995.

M. Essy (Côte d'Ivoire)

Cependant, afin de réduire le plus tôt possible le coût social des mesures de l'ajustement structurel, il s'avère nécessaire de réactiver le débat toujours inachevé sur les relations Nord-Sud entre les riches et les pauvres, entre les pays industrialisés et ceux qui n'ont pas les moyens de payer leurs dettes ni de relancer leurs économies sinistrées.

A cet égard, il conviendrait, dans le domaine financier, d'arriver à une solution définitive des problèmes de la dette extérieure qui tienne compte des capacités réelles de remboursement des pays débiteurs.

Cette restructuration de la dette extérieure devrait être complétée par l'octroi de concours financiers importants, consentis à des conditions concessionnelles, comme ce fut le cas pour l'Europe de l'Est.

Alors que l'on demande aux pays en voie de développement toujours plus d'efforts et de sacrifices, il apparaît à l'analyse des déclarations récentes des responsables du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, M. Michel Camdessus et Lewis Preston, que ce sont les pays riches qui donnent le mauvais exemple dans la gestion de l'économie mondiale. Ceux-ci, en effet, affirment-ils, n'observent aucune discipline budgétaire, ce qui coûte cher aux pays en voie de développement. Ils font également remarquer que seuls cinq des vingt pays les plus riches du monde ont consacré 0,7 % de leur PNB à l'aide au développement, se conformant ainsi aux objectifs fixés par les Nations Unies.

Même l'Agence internationale pour le développement semble être aujourd'hui en péril dans la mesure où il n'est pas certain qu'elle puisse obtenir les 18 milliards de dollars considérés comme indispensables à son fonctionnement.

Contrairement à cette tendance, nous nous réjouissons de la décision du Japon de tenir en 1993 une conférence sur l'Afrique consacrée au développement.

Comme le Président Houphouët-Boigny l'a souvent dit :

"Le vrai problème de l'Afrique aujourd'hui est avant tout d'ordre économique et financier."

Aussi relevait-il au sommet de l'OUA à Dakar que la seule différence qui existe entre les pays développés et les pays en voie de développement réside dans le seul fait que les premiers disposent de la capacité technologique de transformer nos matières premières en produits finis pour les besoins de leur

M. Essy (Côte d'Ivoire)

propre consommation interne et de dégager un surplus pour leur exportation. Les seconds sont astreints à ne pouvoir exporter uniquement que leurs matières premières d'origine agricole, minière ou minérale.

Une telle situation devrait changer et, pour cela, il faudrait que l'aide et la coopération que nous apportent nos partenaires du Nord cessent de nous confiner indéfiniment dans le rôle de fournisseurs de matières premières et nous permettent plutôt, grâce à la transformation de tout ou partie de nos matières premières, d'accéder également au statut de pays consommateurs.

Mais en attendant cette évolution qui ne saurait tarder, nous, pays producteurs de matières premières d'origine agricole, minière ou minérale, notre plus grand souhait est de voir les marchés de la majorité des produits de base être organisés dans le cadre d'accords internationaux appropriés, qui prennent en compte les intérêts bien compris des consommateurs et des producteurs.

C'est pourquoi je voudrais saisir cette occasion pour adresser un vibrant appel aux pays membres de la Communauté économique européenne dont l'appui constant aux pays en développement n'a jamais fait défaut, afin que leurs actions déterminantes, tant au niveau individuel que collectif, favorise la conclusion prochaine de nouveaux accords internationaux, plus particulièrement ceux concernant respectivement le café et le cacao, dont les négociations sont actuellement en cours.

M. Essy (Côte d'Ivoire)

C'est également le lieu d'affirmer ici, et ce contrairement à certaines idées reçues, que nous demeurons convaincus, en ce qui nous concerne, de la capacité des accords internationaux bien conçus sur les produits de base de stabiliser les marchés et de favoriser ainsi la croissance économique des pays producteurs de matières premières.

En effet, compte tenu de l'importance des matières premières d'une manière générale dans l'économie des pays en développement, et singulièrement de la dépendance extrême de certains d'entre eux à l'égard d'un seul ou d'un nombre réduit de produits de base dont ils tirent l'essentiel de leurs ressources propres, il nous paraît parfaitement logique d'admettre que ces marchés soient organisés de telle sorte que, tout en garantissant l'approvisionnement régulier des industries utilisatrices de ces produits, les prix demeurent stables afin de permettre non seulement une rentabilité honnête pour les industries de transformation, mais également d'assurer des prix rémunérateurs et des recettes prévisibles pour les pays producteurs.

C'est du reste, mutatis mutandis, une telle philosophie qui a sous-tendu la conception de la politique agricole commune de la CEE, dont l'objectif majeur consistait à assurer la sécurité de l'approvisionnement alimentaire à l'intérieur de l'espace communautaire à des prix raisonnables pour le consommateur, et à la fois stables et rémunérateurs pour la population rurale.

En effet, aucun pays du monde ne peut rester indifférent face à la baisse du revenu de ses paysans.

Les Etats-Unis d'Amérique et les pays membres de la CEE l'ont si bien compris qu'ils ne ménagent pas leurs subventions pour venir en aide à leurs agriculteurs, afin de leur permettre de maintenir leur pouvoir d'achat à la mesure de leurs efforts.

Aussi nous est-il difficile de comprendre pourquoi les mêmes mécanismes qui ont si bien fonctionné aux plans interne et régional au niveau des pays occidentaux ne pourraient être valablement adaptés au plan international dans le cadre des rapports Nord-Sud pour ce qui concerne les matières premières.

Compte tenu de toutes ces considérations, il est plus qu'évident que seule la conclusion d'accords internationaux visant la stabilité des cours des matières premières à des prix rémunérateurs est de nature à favoriser la mise en oeuvre de politiques de production qui garantissent la préservation de l'environnement.

M. Essy (Côte d'Ivoire)

Dans ce contexte, il est heureux que la Conférence de Rio ait souligné les liens étroits qui existent entre la dégradation de l'environnement, l'endettement et la détérioration des termes de l'échange.

En effet, la Côte d'Ivoire, comme beaucoup d'autres pays, est obligée d'intensifier l'exploitation de ses ressources naturelles pour permettre d'honorer ses engagements financiers internationaux.

C'est une situation qui n'est pas dans l'intérêt d'un développement durable. Pour cela, comme convenu à Rio, les pays industrialisés devraient de toute urgence prendre les mesures nécessaires pour contribuer à la transition de nos économies vers un développement durable, en appliquant notamment les décisions portant sur l'élimination des obstacles au commerce des produits primaires ou transformés, et les transferts de ressources financières nouvelles et additionnelles vers les pays en développement.

A cet égard, le programme Action 21 a retenu plusieurs moyens pour atteindre les objectifs visés en matière de transfert de ressources à travers les mécanismes suivants : par l'accroissement spécial des ressources sous forme de "earth increment" au niveau de la Banque mondiale; par la Facilité globale pour l'environnement (GEF) qui se réunira en décembre prochain à Abidjan et dont l'objectif est de porter ses ressources de 1,1 milliard de dollars à 4,5 milliards de dollars. Par l'allégement de la dette, notamment des pays à revenu intermédiaire.

Il convient également de noter qu'à Rio, plusieurs pays ont promis d'accroître le niveau de leurs transferts de ressources vers les pays en développement en s'engageant à atteindre 1 % de leur PNB en aide publique au développement d'ici à l'an 2000.

Certains d'entre eux ont annoncé des contributions spéciales. Je citerai comme exemple la CEE, qui prévoit des concours à hauteur de 4 milliards de dollars, et le Japon, qui compte atteindre 8 milliards en trois ans.

Nous ne pouvons qu'exprimer notre sincère gratitude face à ces heureuses initiatives, tout comme nous saluons d'avance les pays qui se sont engagés à annoncer des contributions pendant la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Nos espoirs demeurent enfin tournés vers la Commission du développement durable qui devrait se réunir au niveau ministériel et dont la tâche sera

M. Essy (Côte d'Ivoire)

déterminante pour suivre l'exécution des programmes définis dans le programme Action 21 et veiller à leur intégration.

Dans ce contexte, et au nom de ma délégation, je voudrais adresser nos chaleureuses félicitations à M. Maurice Strong pour le magnifique travail accompli et lui demander de bien vouloir accepter de guider les premiers pas du secrétariat de cette commission, car cela est essentiel, à notre avis, pour garantir une mise en oeuvre effective et un suivi efficace et rapide des engagements de Rio.

En ce qui concerne la situation économique critique de l'Afrique, nous demeurons confiants dans la capacité de mobilisation de la communauté internationale pour appuyer efficacement les efforts des pays africains dans la réalisation des objectifs du nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 adopté en décembre 1991 par l'Assemblée générale.

Les éléments contenus dans ce nouvel ordre du jour qui porte sur les 10 dernières années du XXe siècle constituent autant de défis majeurs que l'Afrique doit nécessairement relever avec succès, sinon elle risque d'être irrémédiablement marginalisée à l'aube de ce XXIe siècle plein de promesses pour l'humanité.

C'est pourquoi les pays africains, conscients de l'importance des enjeux présents et à venir, ainsi que de la responsabilité première qui leur incombe dans le cadre de la réalisation d'une croissance et d'un développement durables, se sont résolument engagés dans la voie de l'intégration régionale et de l'accélération du processus de démocratisation de leurs institutions internes.

C'est pourquoi il importe que les conditions de la croissance et du développement en Afrique soient réalisées au plus tôt, car elles s'imposent de toute évidence comme l'indispensable préalable à l'exercice véritable et réaliste de la démocratie qui cimentera la paix à l'intérieur des Etats africains, la paix entre les Etats africains eux-mêmes et la paix entre l'Afrique et le reste du monde.

"La paix" a coutume de dire le Président Houphouët-Boigny, "ne fait pas bon ménage avec la misère". C'est pourquoi nous exhortons la communauté internationale à accorder une meilleure compréhension à la question d'un prix



M. Essy (Côte d'Ivoire)

rémunérateur pour les matières premières dont dépendent de nombreux pays en voie de développement, surtout ceux de l'Afrique. L'Afrique a besoin d'être considérée par le reste du monde comme un partenaire plutôt qu'un fardeau. Le partenariat qu'elle recherche implique dignité plutôt que dépendance, intérêt réciproque plutôt que charité.

Le monde bipolaire qui a tenu lieu depuis 1945 d'ordre international s'est écroulé. Depuis Alexandre de Macédoine, de grands empires se sont élevés pour ensuite s'écrouler selon un processus largement décrit dans le "Rise and Fall of the Great Powers" du professeur Paul Kennedy.

Tous les siècles apportent leur contingent d'innovations et de surprises. Le XXe siècle qui touche à sa fin a bouleversé les conditions d'existence de l'humanité. Il a vu l'homme inventer toutes sortes d'instruments destinés à faire avancer la pensée, à guérir comme à tuer.

Le monde dans lequel nous vivons à présent semble retrouver une unité autour d'un certain nombre de valeurs, parmi lesquelles la primauté du droit dans les relations internationales.

Une telle évolution ne peut que renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies pour le maintien de la paix.

Il appartient donc à chaque Etat de soutenir franchement l'action de notre organisation universelle afin de lui permettre de s'acquitter efficacement de sa lourde tâche.

Mon pays, qui a toujours fait de la recherche obstinée de la paix une constante de sa politique extérieure, ne manquera pas d'apporter sa contribution à l'édification de cette noble entreprise et au façonnement de ce nouvel ordre mondial en gestation qui, pour être solide et durable, doit s'atteler à la recherche d'un monde de paix, de justice et de bonheur partagé.

M. AL-SHARA (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : C'est un grand plaisir pour moi que de féliciter, au nom de la délégation syrienne, le nouveau Président à l'occasion de son élection à la tête de la quarante-septième session de l'Assemblée générale, d'autant que nos deux pays et peup' s entretiennent des liens d'amitié traditionnelle. J'aimerais également exprimer notre gratitude à son prédécesseur, le Représentant permanent du Royaume d'Arabie saoudite, pour avoir présidé avec compétence et mené à bien les travaux de la dernière session de l'Assemblée générale. Nous souhaitons progrès et prospérité à ce pays frère.

Je saisis cette occasion pour renouveler au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies notre confiance et lui redire notre reconnaissance pour ses efforts inlassables au service de la communauté internationale et des principes et objectifs de la Charte des Nations Unies. A cet égard, nous apprécions les efforts qu'il a consacrés à la préparation de son rapport intitulé "Agenda pour la paix" ainsi que nombre des idées précieuses qui y figurent.

Comme il est d'usage en cette instance, nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux Etats Membres qui se sont joints à notre organisation internationale et formulons l'espoir que leur participation contribuera à renforcer son efficacité et à rehausser son rôle dans l'élaboration de relations internationales plus démocratiques et plus équitables.

Pour la troisième fois au XXe siècle, la carte politique du monde subit des changements importants, à tel point que les écoles et les bibliothèques partout dans le monde ont besoin d'un nouvel atlas, tout comme après chacune des deux guerres mondiales. Nous craignons que, du fait des bouleversements continus dans le monde, les cartographes de ce nouvel atlas ne doivent se réserver un certain champ libre pour absorber les changements qui se produiraient dans la carte de cette planète au moment où elle franchit le seuil du XXIe siècle.

Heureusement, ces grands changements apportés à la carte politique du monde ne sont pas le fait de guerres, comme dans les deux cas précédents, sinon ils auraient signifié la fin de toute vie sur la terre. Malheureusement, ces changements ne se sont pas produits entièrement sans

M. Al-Shara (Rép. arabe syrienne)

tension et violence. Ils ont donné lieu à de "petites" guerres qui se sont répandues ici et là pour des motifs nationaux, ethniques, tribaux, religieux, économiques et sociaux.

A ce stade historique, nous sommes véritablement préoccupés non seulement par le nombre de victimes et l'ampleur de la destruction que risquent de causer ces petites guerres, mais surtout de la possibilité de voir leurs germes se propager vers le Nord et le Sud s'il n'existe pas un ordre international capable de les maîtriser et d'en éliminer les causes.

C'est là le grand défi auquel l'Organisation des Nations Unies fait face aujourd'hui. Il serait paradoxal que le XXe siècle, dont les éclatantes réalisations scientifiques et culturelles ont été saluées par tous, connaisse un déclin marqué par des guerres faites par des peuples avec une mentalité primitive, dont on ne peut venir à bout.

Nombreux sont ceux qui ont évoqué à juste titre la non-application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et la paralysie du Conseil de sécurité tout le long des années de la guerre froide entre l'Est et l'Ouest. Or, la guerre froide, en fait, est terminée depuis quelques années déjà, et sa fin a été officiellement annoncée par les deux parties. Et pourtant nous voyons aujourd'hui que le Conseil de sécurité, loin d'ambitionner de mettre fin aux combats et aux massacres en Bosnie-Herzégovine, en Somalie, en Afghanistan et autres foyers de tension et de conflit, se contente d'essayer d'acheminer l'assistance humanitaire à certains peuples de ces pays affligés.

La fin de l'affrontement entre l'Est et l'Ouest ne doit pas nous amener à nous désintéresser du sort de nombreux peuples et pays déchirés par les conflits, comme c'est le cas aujourd'hui en Bosnie-Herzégovine, en Somalie, en Afghanistan et en d'autres pays, ni à renoncer à tendre une main secourable à ces peuples pour les aider à panser leurs blessures et à reconstruire leur pays détruit.

Dussions-nous ne consacrer qu'un faible pourcentage des sommes dépensées par les deux camps pendant la guerre froide pour venir en aide aux peuples du tiers monde, nous leur donnerions la possibilité de surmonter la plupart des difficultés et des tragédies qui les confrontent et nous pourrions éviter de nouveaux conflits.

M. Al-Shara. (Rép. arabe syrienne)

Au moment où le monde est témoin de la désintégration d'Etats et de l'éclatement de guerres civiles et de conflits, il convient de reconnaître les efforts exceptionnels qui ont permis au peuple libanais de sortir de l'enfer de la guerre civile et de s'acheminer sur la voie de la réconciliation nationale, avec l'assistance fraternelle de la Syrie et grâce aux sacrifices qu'elle a consentis. Nous espérons que les promesses faites au Liban pour reconstruire ce que la guerre civile a détruit seront tenues et que les contributions au fonds d'assistance créé à cet effet seront honorées.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le Moyen-Orient n'a connu ni sécurité ni stabilité du fait de la poursuite du conflit arabo-israélien et de ses conséquences. Cependant, la Conférence de Madrid, qui s'est tenue l'année dernière, a donné pour la première fois, comme chacun le reconnaît, la possibilité historique et rare d'aboutir à une paix juste et globale fondée sur la légitimité internationale et les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) qui, conformément à la Charte des Nations Unies, sont contraignantes et doivent être appliquées par toutes les parties au conflit.

Près d'une année s'est écoulée depuis la réunion de la Conférence de Madrid. Dix mois déjà après le début de la Conférence, le monde entier s'est rendu à l'évidence que les pourparlers de paix entre les Arabes et les Israéliens étaient stériles du fait de l'intransigeance et des attermolements du précédent chef du Gouvernement israélien, qui a reconnu publiquement, après sa défaite aux élections, qu'il avait l'intention de faire traîner les négociations pendant encore 10 ans.

M. Al-Shara (Rép. arabe syrienne)

Il est également regrettable que la dernière série de pourparlers de paix se soit achevée à Washington sans que la partie israélienne ait modifié la substance de son approche de la question d'un retrait complet du Golan et des autres territoires arabes occupés, y compris Al Qods, en dépit du fait que la Syrie et les autres parties arabes étaient disposées à souscrire à tout ce qui leur était demandé au titre des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Il semble que les changements de politiques et de priorités annoncés par le gouvernement de M. Rabin, par comparaison avec celles du gouvernement de M. Shamir, pèchent jusqu'ici en termes de crédibilité et de mise en oeuvre concrète.

Le fait est que les grandes espérances et l'élan notable qui accompagnaient la dernière série de négociations découlaient de la contribution sérieuse de la partie arabe et de l'impact majeur du document syrien sur les plans régional et international. Ce document d'ensemble contient les bases et les principes d'un règlement pacifique du conflit arabo-israélien, conformément à la Charte et aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies, sur la base desquelles la Conférence de Madrid s'est tenue.

La communauté internationale a affirmé que la réalisation de la paix au Moyen-Orient a toujours été et continue d'être inéluctablement liée au retrait d'Israël de tous les territoires arabes qu'il a occupés, par la force et la guerre, et à la garantie des droits nationaux légitimes du peuple palestinien.

Ceux qui, en Israël, croient qu'une paix intégrale est possible sans le retrait complet d'Israël de tous les territoires arabes occupés commettent une grave erreur, tout comme ceux qui croient que son arsenal d'armes de destruction massive et son avantage militaire qualitatif mettent Israël à l'abri des répercussions de la fin de la guerre froide. Saturer Israël d'armements destructifs et hautement perfectionnés ne saurait garantir véritablement sa sécurité, aussi longtemps qu'il continuera d'occuper les territoires d'autrui par la force et de violer les droits du peuple palestinien, et tant qu'il lui manquera la boussole humaine susceptible de le guider vers les rives de la sécurité et de la paix.

La voie d'une paix globale, juste et durable est claire et bien tracée; il appartient à Israël de l'emprunter. Aucune manoeuvre de retrait partiel ni aucune mesure intérimaire n'apportera la paix à la région ou à Israël même.

M. Al-Shara (Rép. arabe syrienne)

Les réunions de plus haut niveau exigées par Israël ne sont qu'une intrigue destinée à saper le cadre et le mécanisme dans lesquels les parties arabe et israélienne se sont rencontrées à la Conférence de paix de Madrid.

Comme son dirigeant, le Président Hafez Al-Assad, l'a déclaré,

"la Syrie souhaite une paix honorable que nos peuples accepteraient, une paix pour laquelle nous ne perdrons pas un seul grain de sable de notre terre, nous ne concéderions aucun de nos droits, et nous n'accepterions aucun compromis de la dignité de notre nation. Nous voulons la paix des braves, la paix qui survit, dure et garantit les intérêts de tous. Mais s'il devait y avoir des manigances et des embuscades, personne ne pourrait convaincre la Syrie d'abandonner sa position patriotique et nationale. Le mot 'capitulation' n'existe pas dans notre dictionnaire."

Nous avons déjà exprimé et nous affirmons à nouveau notre volonté de parvenir à une paix totale en échange d'un retrait complet de tous les territoires arabes occupés. C'est le défi que nous lançons à Israël du haut de cette tribune, un défi qui n'a pas été relevé jusqu'ici.

Si le contrôle des armements était effectué d'une manière juste et globale, il contribuerait sans aucun doute au renforcement de la sécurité et de la stabilité auxquelles le monde espère. La question du contrôle des armements au Moyen-Orient serait alors à notre portée et ce contrôle se révélerait plus efficace s'il se fondait sur l'élimination de toutes les armes de destruction massive, les armes nucléaires en premier, selon des critères exempts de parti pris envers un Etat au détriment d'un autre, et s'il était appliqué à tous les pays de la région sans exception, dans le cadre de l'ONU et sous ses auspices.

La Syrie n'a, à aucun moment, ménagé ses efforts pour appuyer les résolutions et les conventions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies relatives au désarmement, en particulier le Traité sur la non-prolifération, auquel la Syrie a adhéré, tout comme elle a signé, le 25 février 1992, l'accord de garanties du Traité sur la non-prolifération. La Syrie a signé également le Traité sur l'interdiction des armes biologiques et a systématiquement appuyé l'initiative visant à faire de la région du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires. La Syrie a été la première à proposer officiellement, en 1989, à la Conférence de Paris sur les armes

M. Al-Shara (Rép. arabe syrienne)

chimiques, de faire du Moyen-Orient une zone exempte de toutes armes de destruction massive, nucléaires, chimiques et biologiques.

Et cela au moment où Israël, qui est, au su de tous, le seul Etat de la région à posséder des armes nucléaires en plus d'autres armes de destruction massive, a refusé d'adhérer au Traité sur la non-prolifération, comme il a d'ailleurs systématiquement refusé, pendant des décennies, de permettre l'inspection de ses installations nucléaires; il continue de s'y opposer à ce jour.

Le choix logique pour tous les peuples du monde est de garantir la sécurité de tous par un désarmement nucléaire total et l'élimination de toutes les armes de destruction massive. Les mesures adoptées à la Conférence du désarmement au sujet de la conclusion d'un projet de convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction ne réussiront pas à concrétiser les ambitions de la communauté internationale tant qu'elles ne seront pas jumelées à une interdiction semblable des armes nucléaires et autres armes de destruction massive.

La situation en Afrique du Sud continue d'être une source d'inquiétude pour mon pays. Tout en nous félicitant de l'abrogation et de l'amendement de certaines lois fondamentales de l'apartheid, nous voudrions dans le même temps exprimer notre profonde inquiétude en regard de la répression et de la violence que le Gouvernement d'Afrique du Sud continue à perpétrer contre la population originaire, faisant ainsi parmi elle un grand nombre de victimes. La Syrie appuie fermement les revendications de l'écrasante majorité de la population d'Afrique du Sud pour l'instauration d'une société démocratique et non raciale.

En ce qui concerne Chypre, nous nous félicitons des efforts du Secrétaire général pour trouver une solution juste et durable au problème chypriote, se fondant sur les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et tenant dûment compte des intérêts des parties au conflit.

Pour ce qui est de la péninsule coréenne, nous réitérons notre appui aux efforts de la Corée démocratique pour réunir la péninsule coréenne par des moyens pacifiques et par la négociation. Cela contribuerait à assurer la prospérité pour l'ensemble du peuple coréen tout en consolidant la paix et la sécurité dans le Nord-Est asiatique.

M. Al-Shara (Rép. arabe syrienne)

Etant donné toutes les questions et tous les problèmes qui occupent la communauté internationale, dont j'ai mentionné quelques-uns dans ma déclaration, les peuples et les Etats du monde se tournent vers notre organisation internationale, attendant d'elle qu'elle contribue à l'établissement de la paix et de la sécurité mondiales. Nous pensons que pour être en mesure de répondre aux aspirations des peuples du monde et de réaliser leurs espoirs pour l'élaboration d'un nouvel ordre mondial fondé sur la légalité et le droit international, et où il n'y a pas place pour l'agression et l'occupation, il faut que l'ONU applique ses résolutions et les dispositions de sa propre Charte, sans exception ou parti pris et sans appliquer surtout le double critère. C'est ainsi que nous espérons, au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle, parvenir à un monde où régneraient la paix et la justice, la stabilité et la prospérité.

ALLOCUTION DE L'HONORABLE M. EDWARD FENECH-ADAMI, PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE DE MALTE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Premier Ministre de la République de Malte.

M. Edward Fenech-Adami, Premier Ministre de la République de Malte, est escorté à la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Premier Ministre de la République de Malte, M. Edward Fenech-Adami, et de l'inviter à s'adresser à l'Assemblée générale.

M. FENECH-ADAMI (Malte) (interprétation de l'anglais) : C'est avec une satisfaction toute particulière que je voudrais féliciter M. Ganev de son élection à l'unanimité à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-septième session. Son pays, la Bulgarie participe à un processus de démocratisation et de libéralisation extraordinaire qui transforme une région tout entière et qui a déjà ouvert une nouvelle ère dans les relations internationales. Il est donc tout à fait approprié qu'en tant que représentant de son pays et de sa région, il préside l'Assemblée générale en ces temps stimulants, d'une importance capitale.



M. Fenech-Adami (Malte)

La nature exceptionnelle de notre époque se traduit par le fait qu'au cours de ces huit derniers mois, 13 pays sont devenus Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux Membres, dont beaucoup sont le produit direct des événements spectaculaires de ces dernières années. Leur adhésion à l'Organisation représente une affirmation de plus, que nous saluons, du caractère universel de celle-ci.

En janvier dernier, un nouveau Secrétaire général a assumé la charge des Nations Unies. S. E. M. Boutros Boutros-Ghali est un ami de longue date de Malte, où il est très respecté. Il a apporté une énergie et une vigueur intellectuelle impressionnante à la restructuration de l'ONU, sur les bases solides héritées de son prédécesseur. La communauté internationale a vraiment bien de la chance d'avoir régulièrement à son service des personnalités d'une telle envergure et d'un tel dévouement.

Une direction perspicace et voyant loin est d'une importance capitale à l'heure actuelle dans les relations internationales. Nous vivons des temps où des défis majeurs et des possibilités exceptionnelles se disputent notre attention et nous poussent à l'action; une époque où l'espoir, plutôt que la peur, marque la vision qu'a l'humanité de son avenir, une vision qui place l'individu au centre de toute activité et qui vise comme objectif ultime et cher la création d'une communauté des nations juste et prospère vivant dans la paix et l'harmonie.

Les événements des 12 derniers mois ont montré clairement que la fin de la guerre froide ne débouchait pas automatiquement sur la paix, la stabilité et la prospérité permanentes auxquelles nous aspirons tous. De vastes problèmes existent encore dans les domaines politique, économique et social, au niveau tant national que régional et international. Ce qui est nouveau aujourd'hui, c'est que la communauté internationale tout entière peut envisager ses problèmes comme un fardeau commun entravant la voie vers un objectif collectif. Nous nous efforçons donc de les régler sur la base d'une coopération pratique, au lieu de chercher à les exploiter pour diviser, dans le cadre d'un affrontement idéologique.

A première vue, le nouvel ordre mondial présente un sinistre tableau de remontée des rivalités ethniques et nationales, de disparités économiques

M. Fenech-Adami (Malte)

considérables, de détérioration étendue et irréversible de l'environnement, et d'exemples épouvantables de souffrances humaines. Dans le contexte de ce qui se produit dans l'ancienne Yougoslavie, en Somalie et ailleurs, il peut sembler très ironique d'identifier l'esprit de coopération comme la pierre de touche de ce nouvel ordre mondial.

Néanmoins, ces problèmes sans précédent de notre époque ont également suscité une résolution sans précédent de coopérer à la fois aux niveaux régional et mondial. Dans les cas de la Yougoslavie et de la Somalie, les efforts entrepris jusqu'à présent sont restés bien en deçà des besoins. Pourtant la communauté internationale persévère dans ses efforts collectifs pour trouver une solution pacifique à ces problèmes. Elle y est encouragée par les progrès accomplis ailleurs, notamment au Cambodge, en Amérique centrale et en Angola.

Il y a quelques jours, Malte s'est associée à la grande majorité des Etats Membres des Nations Unies pour décider de rejeter les prétentions de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) à succéder à l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie, et par conséquent, pour l'inviter à présenter une nouvelle demande d'admission aux Nations Unies, conformément aux dispositions de la Charte. Nous l'avons fait parce que nous sommes tous horrifiés par les atrocités qui se déroulent dans la région de l'ancienne Yougoslavie.

Au Moyen-Orient, le processus de paix lancé à Madrid l'année dernière poursuit son chemin fragile mais persistant. En Afrique du Sud, les espoirs d'un démantèlement pacifique et rapide de la politique d'apartheid ont connu des fluctuations ces derniers mois, à la suite d'événements tour à tour tragiques et encourageants. Là aussi, toutefois, domine la détermination collective de la communauté internationale de trouver une solution pacifique et durable aux problèmes de longue date, sur la base des principes contenus dans les résolutions pertinentes des Nations Unies. Tout aussi inébranlable est la volonté collective d'apporter la paix et la justice à d'autres peuples toujours affligés autour du monde, notamment à Chypre, en Afghanistan et au Mozambique.

En cette année de la Conférence de Rio, nous sommes sans doute particulièrement conscients du fait que le développement économique et social équitable et durable de tous les peuples n'est pas simplement un objectif

M. Fenech-Adami (Malte)

majeur en soi, mais est aussi un élément inséparable de la paix et de la sécurité internationales. Les profondes disparités économiques et sociales qui continuent de s'intensifier, aussi bien à l'intérieur des pays qu'entre les nations, menacent directement les espoirs de paix et de sécurité suscités par le nouvel ordre qui s'instaure dans les relations internationales.

M. Fenech-Adami (Malte)

On reconnaît de plus en plus que l'approche de ces problèmes doit reposer sur la notion d'interdépendance économique mondiale - une notion qui doit appeler des mesures concrètes, aux niveaux mondial et régional, sur des questions comme le commerce international, les courants financiers, le transfert des techniques et l'allégement de la dette. Les grands projets de coopération régionale, tels ceux qui existent en Amérique du Nord, en Europe occidentale et en Asie du Sud-Est, devraient être conçus comme autant de tremplins vers une plus grande coopération économique et commerciale à l'échelle mondiale et non comme des tentatives de créer un ensemble de blocs commerciaux monolithiques et concurrents dans différentes parties du monde.

Une issue fructueuse et équilibrée des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round contribuerait beaucoup à faire obstacle à toute fragmentation insidieuse et nuisible du commerce mondial.

La fin de l'affrontement entre les superpuissances a certainement eu son impact le plus direct et le plus visible dans le domaine du désarmement. Au niveau bilatéral, il y a déjà eu d'importantes réductions des arsenaux nucléaires et conventionnels des deux grandes puissances. Les perspectives d'une prolongation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et d'un traité d'interdiction totale des essais sont encourageantes. A sa présente session, l'Assemblée générale examinera un projet de convention sur l'interdiction complète des armes chimiques et de leurs vecteurs, qui a été mis au point à la Conférence du désarmement.

Malte se félicite de ces progrès et espère qu'ils annoncent de nouvelles réductions des arsenaux stratégiques, notamment en ce qui concerne les armes de destruction massive, qui libéreraient ainsi des ressources particulièrement nécessaires aux fins du développement. Néanmoins, nous ne devons pas perdre de vue les aspects, moins positifs, de la question du désarmement, qui sont plus que jamais d'actualité dans le cadre des efforts faits pour relâcher les tensions et renforcer la sécurité internationale. C'est particulièrement vrai du désarmement régional.

La prolifération des armes, conventionnelles et autres, au niveau régional est un sujet de grave préoccupation. Elle a un impact négatif et direct sur la sécurité et la stabilité, aussi bien au niveau régional qu'à plus grande échelle. Par ailleurs, elle absorbe de précieuses ressources qui pourraient être consacrées au développement économique et social.

M. Fenech-Adami (Malte)

En Europe - par le biais de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) -, l'expérience a montré que l'élimination progressive de la méfiance mutuelle grâce à l'adoption de mesures de confiance et de sécurité pouvait grandement contribuer à créer les conditions nécessaires au désarmement à l'échelle régionale. La transparence est un important facteur de confiance.

La création l'an dernier, par l'Assemblée générale, d'un registre des armes classiques constitue à cet égard une première mesure importante que Malte prône depuis la fin des années 60. Il faut espérer que cette initiative s'accompagnera, dans les diverses régions, de sérieux efforts devant mener à d'autres mesures concrètes de confiance.

Le système des Nations Unies est aujourd'hui appelé à jouer un rôle décisif dans une vaste gamme de problèmes complexes. L'Organisation a été conçue à l'origine à des fins de coopération mondiale, et non pas d'affrontement entre les superpuissances. Ce n'est que 45 ans plus tard, alors que s'ouvre une ère de coopération, qu'elle peut commencer à fonctionner pleinement pour réaliser sa vocation fondamentale de paix et de concorde entre les nations. Il est essentiel que chacun de nous contribue à faire en sorte qu'elle dispose des ressources nécessaires et des structures adéquates pour s'acquitter de sa tâche.

Les structures originales de l'Organisation des Nations Unies combinent le principe de l'égalité avec la différenciation pragmatique des rôles et des responsabilités découlant de la diversité des potentiels et des circonstances historiques. En matière de paix et de sécurité internationales, les deux pôles complémentaires du système des Nations Unies sont l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Une relation dynamique entre ces deux organes reste la condition préalable au fonctionnement crédible et efficace des Nations Unies en matière de paix et de sécurité internationales.

Nombre des problèmes liés à ces questions ont été brillamment examinés dans deux rapports élaborés par le Secrétaire général au cours de l'année. Le premier est le rapport intitulé "Agenda pour la paix". Le deuxième est son premier rapport annuel à l'Assemblée générale. Ces rapports sont riches en idées et en propositions nouvelles concernant l'évolution du rôle de l'ONU dans la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix, le maintien de la

M. Fenech-Adami (Malte)

paix et la promotion du développement économique et social. Ces idées nous invitent à repenser le rôle que l'Organisation des Nations Unies peut et doit jouer si la fin de la guerre froide doit devenir le commencement d'une paix constructive.

Dans ses rapports, le Secrétaire général accorde aussi une attention particulière à la coopération régionale, qui est de plus en plus considérée comme un complément utile, voire nécessaire, à l'action multilatérale au niveau mondial.

Ce dont nous avons peut-être le plus besoin à cet égard, c'est d'une meilleure harmonisation de l'action régionale et de l'action globale afin qu'elles se complètent. C'est pourquoi Malte a proposé à la CSCE - proposition qui a été entérinée au sommet d'Helsinki en juillet - que la CSCE devienne un organisme régional au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

De même, depuis plusieurs années que Malte demande que les dispositions visant la création de centres de développement techniques pour les mers régionales, prévue dans la Convention sur le droit de la mer, soient mises en vigueur dans des régions comme la Méditerranée, les Caraïbes et le Pacifique Sud. Nous avons aussi demandé que ces centres fonctionnels illustrent les nouvelles notions de gouvernement qui se révèlent les mieux adaptées au nouvel ordre mondial, à savoir que leurs organismes dirigeants n'incluent pas seulement des représentants d'Etats, mais aussi des instances non gouvernementales, qu'elles aient une base nationale ou plurinationale. Ces centres serviraient à encourager le transfert des techniques et - plus important peut-être - à encourager le développement en commun de nouvelles techniques adaptées aux situations locales.

En sa qualité de pays européen, Malte s'efforce de participer aussi activement que possible aux initiatives prospectives et à multiples facettes de coopération régionale sur le continent européen. De récents événements dans la région ont donné une vie et une vigueur nouvelles à des institutions déjà anciennes comme le Conseil de l'Europe et la Commission économique pour l'Europe, dont le rôle de pionnier dans de nombreux secteurs du développement économique et social à l'échelon régional est connu depuis longtemps. Depuis les jours les plus sombres de la guerre froide, la CSCE a trouvé sa vocation

M. Fenech-Adami (Malte)

dans la fusion des questions portant uniquement sur le désarmement avec les aspects plus généraux de la coopération dans les domaines économique, social et humanitaire. Pendant près de 40 ans, la Communauté européenne a laborieusement ouvert la voie conduisant à l'intégration économique et politique régionale qui, en dépit des difficultés actuelles, représente le meilleur moyen d'assurer un avenir sûr et prospère à tous les peuples de ce continent à l'histoire tourmentée.

Malte voit dans son aspiration à devenir un membre à part entière de la Communauté européenne le couronnement naturel de son identité européenne et du rôle qu'elle joue depuis des années pour encourager la coopération européenne au sein du Conseil de l'Europe, de la Commission économique pour l'Europe et de la CSCE. Pour nous, devenir membre de la Communauté européenne est un objectif politique fondamental procédant de la conviction qu'ainsi nous sont offertes les meilleures perspectives de développement politique, économique et social tout en nous permettant de jouer le rôle qui nous revient de droit dans cette extraordinaire aventure d'intégration régionale.

M. Fenech-Adami (Malte)

Notre situation géographique au centre de la Méditerranée nous a également fait prendre conscience des questions que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de cette année a soulignées brillamment, notamment la fragilité de notre planète Terre et la relation étroite qui existe entre le développement humain et la stabilité écologique. L'Assemblée générale a une tâche importante à accomplir au cours de la présente session, celle de procéder au suivi des décisions prises à Rio tant en ce qui concerne l'application des propositions et des recommandations contenues dans le Programme Action 21 que la mise en place de la nouvelle commission sur le développement durable.

Dans ce contexte, Malte est d'avis, comme d'autres Etats, qu'afin de restructurer et d'adapter le système des Nations Unies pour qu'il soit mieux à même de traiter des questions du nouvel ordre mondial, le Conseil de tutelle pourrait être revitalisé afin qu'il joue le rôle de garant du patrimoine commun des générations futures au lieu du rôle, en voie de disparition, de tuteur des territoires dépendants.

Depuis 28 ans qu'elle est Membre de l'Organisation des Nations Unies, Malte n'a cessé de se montrer fièrement en faveur du multilatéralisme, en faisant, notamment, des propositions sur des questions liées à l'environnement, domaine qui préoccupe toute l'humanité. Il convient de noter qu'il y a 25 ans cette année Malte proposait à l'Assemblée générale que le fond des mers et des océans soit exclusivement réservé aux intérêts de l'humanité. Nous avons également été heureux de voir que notre proposition la plus récente, qui concerne la protection du climat pour les générations présentes et futures, a abouti, cette année, à la signature de la Convention-cadre sur les changements climatiques par plus de 150 pays. Nous espérons sincèrement que la ratification de la Convention se fera rapidement afin qu'elle entre en vigueur dans les plus brefs délais.

Le point de départ fondamental et le but de nos activités est le bien-être de l'individu dans la société. L'importance de la dimension humaine dans toutes nos entreprises ne peut pas, et ne doit pas, être sous-estimée. C'est dans ce contexte que Malte attache une importance fondamentale aux questions des droits de l'homme. Au fil des ans, les Nations Unies ont élaboré d'importants instruments sur les droits de l'homme, à commencer par



M. Fenech-Adami (Malte)

la Déclaration universelle, suivie des Pactes relatifs aux droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels et de la Convention contre la torture, auxquels Malte a adhéré.

L'action collective visant à garantir la protection effective des droits consacrés dans ces documents ne devrait pas être limitée indûment par des discussions sur des questions de souveraineté nationale. Nous sommes convaincus que le mandat de la Commission des droits de l'homme et celui des autres organismes pertinents devraient être élargis afin qu'ils leur permettent d'aller au-delà de leur rôle actuel de suivi et d'évoluer vers un rôle semblable à celui des organismes pertinents du Conseil de l'Europe. Nous attendons avec intérêt la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui doit se tenir à Vienne l'année prochaine, et nous espérons que des mesures efficaces et audacieuses y seront prises pour sauvegarder les droits de l'homme et en assurer le plein respect au niveau individuel dans le monde entier.

Cette année, l'Assemblée générale commémorera la conclusion de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées et le dixième anniversaire de l'adoption du Plan d'action international sur le vieillissement. Au fil des ans, la délégation de Malte a participé activement à l'examen de la question des personnes âgées et du vieillissement qu'elle a été la première à porter à l'attention de l'Assemblée générale à la fin des années 60. Malte est aujourd'hui dotée d'un Institut international sur le vieillissement qui joue un rôle prépondérant dans la promotion de nouvelles idées et la formation en matière de vieillissement.

En 1995, année qui marquera le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, se tiendront deux importantes conférences liées au développement social - le Sommet mondial du développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Nous nous félicitons de la tenue de ces événements, ainsi que de celle de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994, qui témoignent de l'intérêt croissant que notre organisation porte à l'importance de la dimension humaine dans la coopération internationale - intérêt encore renforcé par la récente création du Bureau des affaires humanitaires au sein du Secrétariat et qui, comme l'a indiqué avec tant d'éloquence le Secrétaire général dans son rapport

M. Fenech-Adami (Malte)

à l'Assemblée générale, se renouvelle quotidiennement grâce à l'héroïsme tranquille des nombreux individus qui travaillent sur le terrain, partout dans le monde, sous l'égide des Nations Unies.

Malgré les nombreuses difficultés et les faiblesses avouées, nous reconnaissons tous combien notre génération doit se réjouir de disposer d'une organisation mondiale comme l'Organisation des Nations Unies basée sur une Charte qui incarne les idéaux les plus nobles et les plus durables de l'humanité. C'est un privilège pour moi que de saisir cette occasion pour réaffirmer l'attachement du Gouvernement et du peuple de Malte à l'ONU.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République de Malte pour la déclaration qu'il vient de faire.

M. Edward Fenech-Adami, Premier Ministre de la République de Malte, est escorté de la tribune.

M. ACHARYA (Népal) (interprétation de l'anglais) : J'ai le plaisir de transmettre à M. Ganev les chaleureuses félicitations de la délégation du Népal pour son élection à l'unanimité à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Nous sommes heureux qu'une personnalité aussi éminente que la sienne, qui allie une vaste expérience à des compétences étendues, dirige nos débats à ce stade particulièrement important de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies. Je saisis l'occasion pour manifester la grande satisfaction de ma délégation à M. Samir Shihabi qui a présidé la quarante-sixième session avec grande compétence.

Je voudrais également rendre hommage à notre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour le dévouement dont il fait preuve à l'égard des idéaux des Nations Unies. Ses compétences d'homme d'Etat et son autorité sage sont cruciaux dans les efforts collectifs pour réaliser la vision de la Charte.

Le rythme des changements dans le monde d'aujourd'hui offre à l'humanité et des promesses et des défis. Les événements des dernières années ont souligné le caractère universel de la Charte des Nations Unies dans son application. Elle a prouvé qu'elle était un guide universel en résistant à l'épreuve du temps et des changements. La confiance en l'Organisation en tant qu'organisme central pour défendre la primauté du droit et que tribune pour harmoniser les actions des nations n'a jamais été aussi grande. Nous avons vu

M. Acharya (Népal)

une communauté internationale unie, agissant sur la base des préceptes de la Charte, triompher d'un acte d'agression. Après des décennies de paralysie, le Conseil de sécurité fonctionne comme prévu par la Charte. Les efforts faits pour revitaliser le rôle de l'ONU en matière économique et sociale se sont renforcés. Rien ne symbolise mieux cette reprise sans précédent de la confiance dans les Nations Unies que l'admission de 20 nouveaux Membres en une seule année. Nous sommes plus proches que jamais de l'objectif qui nous est cher : la participation universelle.

M. Acharya (Népal)

Une période de changements rapides est aussi une période d'incertitudes. L'ancien ordre mondial est révolu, mais le nouvel ordre est encore très imprécis. Au seuil d'une ère nouvelle dans la vie internationale, nous disposons d'un large cadre pour un avenir meilleur : la Charte de cette organisation. Le défi que doit relever l'ONU est d'exploiter le climat et le dynamisme nouveaux de la vie internationale et de les mettre à contribution pour résoudre les problèmes globaux auxquels fait face l'humanité. Le défi consiste à saisir l'occasion de cesser la guerre, de protéger la dignité et la valeur de l'individu, de garantir la liberté et la primauté du droit et de favoriser le développement économique. Dans un monde interdépendant, l'ONU est indispensable à la coopération internationale.

La tâche n'est certainement pas simple. En une seule année, des bouleversements d'une ampleur historique se sont produits, dont le démembrement d'entités politiques de longue date et des guerres ethniques et religieuses brutales. Un nationalisme étroit met en danger les normes d'un ordre international stable. Les coûts en termes de souffrances humaines ont été effroyables. Les horreurs vécues en Somalie et en Bosnie-Herzégovine nous obligent à nous demander si nous, les peuples des Nations Unies, sommes réellement résolus à joindre nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales. La persistance d'une pauvreté et d'une indigence largement répandues nous obligent à nous demander si nous sommes véritablement disposés à recourir aux mécanismes internationaux pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples.

L'historique réunion au sommet du Conseil de sécurité tenue en janvier dernier a été une étape importante dans la recherche de réponses à ces questions et à d'autres. Cette réunion a déclenché une recherche sérieuse d'idées nouvelles et suscité un élan pour faire face à de nouvelles situations dans le monde. Comme l'a fait remarquer le Secrétaire général, les événements tumultueux des dernières années ont déjà permis de tirer plusieurs enseignements : la nécessité d'une démocratisation à l'échelle nationale associée à un processus correspondant à l'échelle mondiale; la défense des droits de l'homme, dont les droits des minorités et le droit au développement; la nécessité de trouver de nouvelles façons de prévenir les affrontements internes et interétatiques, dont le recours accru aux arrangements régionaux;

M. Acharya (Népal)

et l'acceptation universelle de la primauté du droit, qui transcende les perceptions changeantes de ce qui convient ponctuellement.

Ces remarques forment le coeur du rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la paix". Plusieurs des recommandations du Secrétaire général peuvent et doivent être mises en oeuvre immédiatement. Elles concernent l'utilisation plus efficace des formes traditionnelles de maintien de la paix, la sécurité du personnel chargé du maintien de la paix et le financement nécessaire. Sa recommandation en faveur d'un plus grand recours aux missions d'enquête est tout aussi pertinente. Certaines autres recommandations soulèvent des questions fondamentales liées à la perception d'une organisation internationale, à son rôle par rapport à la souveraineté des Etats et au rôle du Secrétaire général lui-même. Ma délégation compte sur la tenue d'un débat approfondi au sujet de cet important document durant la présente session.

Il est clair qu'il est encore plus nécessaire aujourd'hui que l'ONU traite plus sérieusement de la question du grand fossé qui sépare les nations riches et les nations pauvres. Cette situation, ainsi que l'universalisation d'un régime des droits de l'homme, constitue une question fondamentale de la nouvelle ère.

Faisant partie des pays les moins avancés, le Népal accepte la responsabilité principale en ce qui concerne son développement économique et social. Nos politiques de développement sont orientées vers la création d'une infrastructure de base pour le développement. La mise en valeur des ressources humaines est une priorité pour nous. Nous estimons qu'il est extrêmement important d'améliorer les conditions de vie de notre peuple, de hausser le taux d'alphabétisation, d'améliorer la situation alimentaire et sanitaire de base et de réduire le taux de mortalité infantile. Nous sommes attachés à ces objectifs parce que nous croyons que c'est l'être humain, et non l'Etat, qui détient le droit fondamental au développement. Nous partageons pleinement l'opinion selon laquelle ces objectifs ne peuvent être atteints que dans une société qui est attachée au droit inaliénable de son peuple à élire ses propres dirigeants, dans le cadre de l'exercice libre et honnête de sa volonté. Nous avons déjà mis en place les bases nécessaires à l'atteinte de ces objectifs. Parmi les plus importants de ceux-ci figurent la garantie constitutionnelle du pluralisme politique, la primauté du droit, l'indépendance du pouvoir judiciaire et des garanties pour les droits de

M. Acharya (Népal)

l'homme. Nous disposons maintenant du cadre juridique devant permettre à la population de prendre, à l'échelon local, les principales responsabilités pour son propre développement. Les fondements politiques et juridiques étant désormais en place, je souhaite relancer notre appel en faveur de mesures permettant d'atteindre les objectifs définis dans le programme d'action adopté par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Tout en exprimant notre profonde reconnaissance pour l'aide généreuse que nous avons reçue de la part des pays donateurs et des institutions multilatérales, nous comptons sur une coopération accrue pour compléter les efforts que nous déployons afin de satisfaire les besoins des plus pauvres parmi notre population démunie.

Il est maintenant universellement reconnu que, pour que le développement soit possible, les écosystèmes biosphériques doivent être préservés et que seul le développement peut permettre la protection de l'environnement. Il est impératif que soient améliorées les conditions de vie des démunis dans les pays en développement afin qu'ils ne soient pas contraints de détruire la base écologique de l'avenir de leurs enfants pour pouvoir relever les défis immédiats de la simple survie. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue en juin dernier a constitué la plus puissante expression de l'interdépendance mondiale. Elle a démontré que les pays en développement doivent mobiliser leurs propres ressources en vue d'un développement durable. Elle oblige les pays en développement à tenir compte des conséquences écologiques mondiales de leur planification pour le développement. Elle a aussi établi le droit au développement des pays en développement. Elle a souligné la nécessité du transfert de technologie et de ressources supplémentaires issues des pays industrialisés afin de permettre aux pays en développement de s'acquitter de leurs responsabilités au sujet de la protection de l'environnement pour les générations actuelles et futures. Elle a affirmé, ce qui est tout aussi important, que les pays développés doivent alléger le lourd fardeau qu'ils imposent à l'environnement. La Déclaration de Rio et le programme Action 21 mettent l'homme au coeur des préoccupations. Le programme Action 21, avec ses incidences à long terme, peut être la pièce maîtresse d'une coopération internationale mutuellement bénéfique. Le Népal espère sincèrement que l'engagement philosophique pris à

M. Acharya (Népal)

Rio sera suivi d'effet et consolidé. Nous espérons que la création d'une commission de haut niveau sur le développement durable se verra accorder, au cours de cette session de l'Assemblée générale, la priorité absolue qu'elle mérite.

Puisqu'il est question de coopération internationale dans les domaines économique et social, je me réjouis des efforts actuels visant à permettre au Conseil économique et social de jouer le rôle prévu pour lui dans la Charte. La justice politique aura peu de signification si la santé et le bonheur des peuples, particulièrement ceux des pays en développement, sont négligés. De fait, seul le développement économique et social mondial peut constituer le fondement durable de la paix et de la sécurité internationales. Nous nous félicitons de la démarche sérieuse et exceptionnelle adoptée lors de la session du Conseil de 1992, qui représente le premier pas concret vers la restructuration amorcée par la résolution 45/264 de l'Assemblée générale. La tenue de la première tranche de haut niveau d'une session ordinaire du Conseil a constitué un début prometteur. Egalement important a été l'examen des activités opérationnelles comprenant les mécanismes de fonctionnement des organes et institutions de la famille des Nations Unies dans les domaines économique et social. L'époque actuelle nécessite une démarche intégrée, sur le terrain ainsi qu'au Siège, en ce qui concerne les questions économiques et sociales. Elle exige que nous évitions la concurrence interinstitutionnelle, le double emploi et le gaspillage de ressources limitées en améliorant la coordination entre les institutions, y compris celles qui sont issues de Bretton Woods. Ma délégation a pris note avec plaisir de la volonté du Secrétaire général de poursuivre la restructuration du Secrétariat en vue d'atteindre ces objectifs plus larges.

Une des réformes les plus satisfaisantes qui ont été entreprises dans l'année écoulée a eu lieu dans le domaine de la coordination de l'aide humanitaire. Ma délégation se félicite de la création du Département des affaires humanitaires et exprime sa sincère reconnaissance au Secrétaire général adjoint, l'Ambassadeur Jan Eliasson, pour son remarquable rôle dirigeant. Nous avons déjà pu constater plusieurs exemples d'équilibre réel entre les principes et les directives opérationnelles, comme aussi d'amélioration de la coordination et de la gestion. Les problèmes de la

M. Acharya (Népal)

Somalie et de l'ancienne Yougoslavie offrent des occasions uniques de mettre à l'épreuve l'engagement international dans ce domaine. De fait, il n'est peut-être pas exagéré de considérer la mise sur pied d'une véritable aide humanitaire d'urgence ainsi que le rôle tout aussi important des phases subséquentes de rétablissement et de développement comme autant de nouveaux instruments de l'ONU en matière de diplomatie préventive et d'édification de la paix.



M. Acharya (Népal)

Le lien entre liberté et démocratie, d'une part, et paix et stabilité, de l'autre, n'a pas besoin d'être rappelé. Le Népal se réjouit de la renaissance de la démocratie dans différentes parties du monde ces dernières années. Nous appuyons fermement cette tendance, car nous pensons qu'elle est pleinement conforme aux objectifs des Nations Unies. Les faits nouveaux survenus ces dernières années ont mis en évidence le fait que, sans respect des droits de l'homme, d'autres réalisations ont peu de sens. Le point de départ de la démocratie est de reconnaître la valeur de chaque personne humaine. Le respect des droits de l'homme seul donne à la liberté un sens véritable. La protection et la promotion des droits de l'homme deviennent une base commune de coopération internationale. Le respect des droits de l'homme est une condition essentielle à la conduite des relations internationales dans un esprit d'ouverture et de confiance. L'exercice par de nombreux peuples, dans des entités politiques bien établies, de leur droit à l'autodétermination a posé la question complexe des droits des minorités. De toute évidence, l'autodétermination absolue de chaque minorité aurait des conséquences imprévisibles sur le système des relations internationales; mais de toute évidence aussi, le pluralisme ethnique, culturel et religieux continuera à enrichir la plupart des nations du monde. Cependant, il incombe aux gouvernements d'assurer que les membres des groupes minoritaires se voient garantir la pleine jouissance des droits de l'homme fondamentaux et légitimes de tous. Il incombe également aux gouvernements d'assurer une protection spéciale lorsqu'elle est nécessaire. Les bouleversements actuels dans différentes parties du monde soulignent la nécessité pour les Nations Unies d'établir des principes qui puissent servir de référence commune pour régler de manière pacifique les problèmes résultant d'aspirations antagonistes.

Le Traité historique de réduction des armes stratégiques, le désarmement unilatéral et les décisions prises par les Etats-Unis et la Fédération de Russie, de même l'accord auxquels ils sont parvenus cet été, sont des étapes essentielles vers la diminution des niveaux d'armements et une plus grande sécurité. Il s'est formé un consensus général aujourd'hui sur la nécessité de saisir l'occasion offerte par des relations internationales exceptionnellement favorables pour parvenir à un traité d'interdiction totale des essais. Les

M. Acharya (Népal)

événements dans le golfe Persique ont focalisé l'attention du monde sur la non-prolifération des armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Ma délégation espère sincèrement qu'au cours de cette session, l'Assemblée générale sera en mesure d'adopter la Convention tant attendue sur les armes chimiques, premier instrument international à mettre hors la loi un ensemble d'armes de destruction massive. Dans ce contexte, le Népal se félicite de l'accord récent signé entre nos deux voisins, l'Inde et le Pakistan, sur les armes chimiques.

Nous avons suivi les événements sur le territoire de l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie avec une extrême préoccupation. Le recours à la force brutale contre la population civile, notamment en Bosnie-Herzégovine, est effroyable. Nous jugeons la politique d'expulsion de masse forcée monstrueuse. Nous ne pouvons accepter le recours à la force comme moyen pour modifier les frontières internes ou externes. Le Népal adhère aux exigences internationales et demande que les parties au conflit répondent immédiatement aux résolutions successives du Conseil de sécurité. Nous invitons la Communauté européenne à redoubler d'efforts, en coopération avec les Nations Unies, pour rechercher un règlement négocié de la crise dans les Balkans. Le Népal se félicite de la session extraordinaire de la Commission des droits de l'homme consacrée à la Yougoslavie. Nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur les conclusions du Rapporteur spécial concernant les allégations de violations graves des droits de l'homme dans l'ancienne Yougoslavie. Nous rendons hommage au personnel de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), aux institutions humanitaires des Nations Unies et au Comité international de la Croix-Rouge, qui ont accompli un travail remarquable dans les conditions les plus difficiles.

Ma délégation redit son plein appui à l'intégrité territoriale et au caractère non aligné de Chypre. Nous espérons que la série de pourparlers d'octobre, sous les bons offices du Secrétaire général, produiront les résultats escomptés.

Le Népal s'est félicité de la mise en oeuvre du Plan des Nations Unies pour le Cambodge. Nous renouvelons notre appel à toutes les parties du

M. Acharya (Népal)

Cambodge pour qu'elles coopèrent pleinement avec l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) à l'achèvement fructueux de cette importante mission des Nations Unies. Je saisis cette occasion pour exprimer la gratitude de ma délégation à M. Yasushi Akashi, Représentant spécial du Secrétaire général, pour les grands efforts qu'il a accomplis afin d'assurer la réussite de la mise en oeuvre du Plan pour le Cambodge.

Nous suivons avec un vif intérêt les pourparlers entre la Corée du Nord et la Corée du Sud, aujourd'hui Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons sincèrement que ces pourparlers bilatéraux faciliteront la concrétisation des vœux de réunification nationale pacifique du peuple coréen.

Le Népal est profondément préoccupé par la violence et les morts de civils innocents à Kaboul. Nous appelons les différentes factions afghanes à mettre fin au cycle de violence et à s'engager dans la reconstruction et le relèvement du pays ravagé par la guerre.

Les événements de l'année écoulée n'ont diminué en rien l'urgence de trouver une solution au conflit du Moyen-Orient, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Les peuples israélien et palestinien doivent reconnaître réciproquement leurs droits : le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris le droit de former un Etat propre, et le droit d'Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Le Gouvernement du Népal appuie fermement les efforts soutenus des puissances qui parrainent le processus de paix au Moyen-Orient pour parvenir à un règlement négocié de la crise.

L'Afrique du Sud est arrivée aujourd'hui à un croisement critique. Les négociations menées jusqu'à présent ont fait ressortir que la difficulté d'instaurer une Afrique du Sud unie démocratique et non raciale n'est pas insurmontable. La violence ne devrait pas décourager les espoirs d'élimination pacifique de l'apartheid.

Ma délégation se félicite du rapport du Secrétaire général et de l'adhésion du Conseil de sécurité à sa proposition de faire intervenir les Nations Unies pour que reprenne le dialogue. Ma délégation espère que le régime de Pretoria répondra favorablement aux propositions figurant dans le rapport, notamment celles concernant la fin de la violence.

M. Acharya (Népal)

Comme je l'ai dit au début de ma déclaration, la vision de la Charte s'impose aujourd'hui plus que jamais. Il est clair cependant que les modèles et les politiques du passé ne sont pas adaptés aux problèmes globaux d'aujourd'hui. L'ampleur et la gravité des problèmes économiques et sociaux dans de nombreux pays du monde actuel sont sans précédent. L'émergence du Conseil de sécurité en tant qu'instrument central de maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme l'entendait la Charte, est un fait nouveau dont nous nous félicitons. Les Nations Unies doivent saisir cette occasion historique pour promouvoir avec autant de vigueur et de diligence une coopération internationale dans les domaines économique et social. Les principes de la Charte devraient nous guider vers l'avènement d'une ère nouvelle des relations internationales. Le concert des Nations doit s'efforcer de créer un monde où tous les peuples auront droit à la liberté politique, à la justice économique et sociale, à un environnement propre et à la pleine jouissance des droits de l'homme.

La séance est levée à 12 h 40.